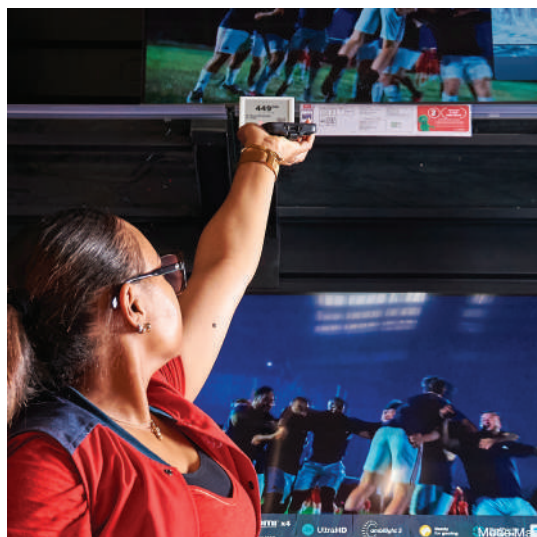
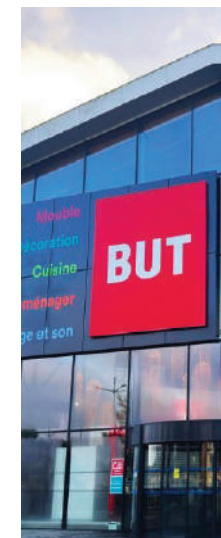
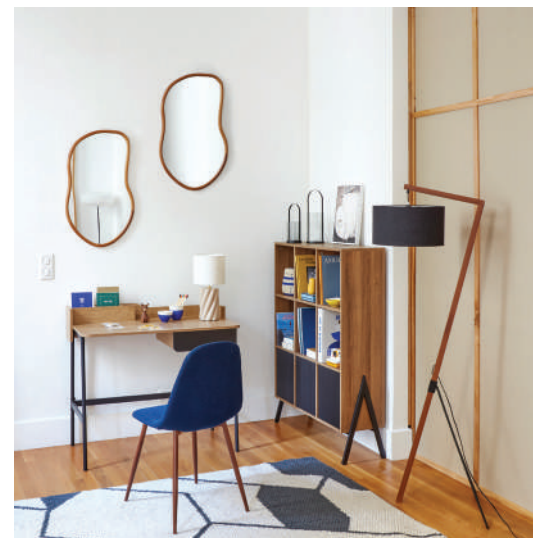


Plan de vigilance 2024





BUT-Conforama s'engage à démocratiser l'accès à l'ameublement, l'équipement et la décoration des intérieurs au plus grand nombre. En tant que premier réseau français d'équipement de la maison et acteur majeur de l'ameublement, les enseignes sont également conscientes des impacts environnementaux, sociaux et économiques potentiels liés à leur activité.

Notre objectif est de transformer en profondeur notre modèle pour contribuer à l'indispensable transition vers l'habitat durable.

Contexte réglementaire

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, BUT et Conforama mettent en œuvre un Plan de vigilance commun relatif à leurs activités, celles de leurs fournisseurs et de leurs sous- traitants avec lesquels une relation commerciale est établie.

Ce Plan de vigilance vise à identifier, prévenir et atténuer les risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement.

Le Plan de vigilance se constitue de 6 volets :

- Une partie introductive détaillant des éléments de contexte tels que la gouvernance, le périmètre et le manifeste ;
- Des cartographies de risques, visant à identifier, analyser et hiérarchiser les risques associés aux différentes activités de du Groupe ;
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves ;
- Des mécanismes d'alerte et de recueil des signalements ;
- Des dispositifs de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité.

Manifeste

1.

2.

3.

4.

5.

BUT-Conforama ambitionne d'être la référence de l'équipement de la maison accessible à tous et plus respectueux de l'environnement. En tant que distributeurs de meuble, décoration et d'électroménager, BUT-Conforama est conscient de sa responsabilité envers la société et son environnement et des conséquences engendrées par ses activités.

Un Comité RSE transverse commun BUT-Conforama est en cours de construction (faisant suite aux anciens comités propres à chaque enseigne) afin de diffuser et d'intégrer la démarche RSE dans l'ensemble des activités, internes et externes du Groupe. L'approche du devoir de vigilance s'intègre pleinement dans notre stratégie RSE, en garantissant que toutes nos actions et décisions sont alignées avec nos engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Pour anticiper et accompagner les changements de notre société, nous nous appuyons notamment sur des textes et principes directeurs :

- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- Les principes énoncés dans les conventions de l'OIT ;
- La Déclaration tripartite de l'OIT ;
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies contenant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Objectifs de Développement Durable (17 ODD).

Chacune des actions de BUT-Conforama est guidée par une volonté de développer durablement les enseignes. Si l'ancrage local et la solidarité sont des marqueurs forts de notre ADN, nous nous sommes aussi engagés à participer et à soutenir la préservation des forêts, le déploiement de l'économie circulaire, le respect de la diversité ou encore l'égalité des chances.

Dans une volonté de transparence sur les défis à relever, nous avons pensé ce premier plan de vigilance commun comme un état des lieux rendant compte de nos pratiques actuelles et des axes d'amélioration que nous avons identifiés.

Nous y relatons les méthodes suivies, les politiques, actions et mesures déjà mises en œuvre, ainsi que les mesures additionnelles prises dans le cadre du devoir de vigilance.

Ce Plan de vigilance, élaboré en collaboration avec les parties prenantes des enseignes, fait l'objet d'une mise à jour annuelle afin de documenter les actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves mises en place, leurs résultats et leur suivi. Les cartographies des risques seront, quant à elles, mises à jour intégralement tous les quatre ans afin de tenir compte des évolutions de l'activité.

Sommaire

Introduction

Avant-propos
PAGE 2

Contexte réglementaire
PAGE 3

Manifeste
PAGE 4

Sommaire
PAGE 5

1. Cadre du Plan de vigilance - PAGE 6

1.1 Contexte & périmètre du Plan de vigilance
PAGE 7

1.1.1 Présentation du Groupe BUT-Conforama
PAGE 7

1.1.2 Présentation du périmètre du Plan de vigilance
PAGE 8

1.2 Gouvernance du Plan de vigilance
PAGE 8

2. Cartographie des risques - PAGE 9

2.1 Cartographie des risques BUT
PAGE 10

2.1.1 Cartographie des risques liés aux approvisionnements (achats)
PAGE 10

2.1.2 Cartographie des risques internes
PAGE 11

2.1.3 Cartographie des risques Marketplace
PAGE 12

2.2 Cartographie des risques Conforama
PAGE 13

2.3 Analyse & hiérarchisation des risques
PAGE 15

2.3.1 Hiérarchisation des risques BUT
PAGE 15

2.3.2 Hiérarchisation des risques Conforama
PAGE 16

3. Procédure d'évaluation régulière et mesures d'atténuation des risques et prévention des atteintes graves - PAGE 17

3.1 Cadres de références généraux
PAGE 18

3.1.1 Approche commune BUT-Conforama - Charte RSE : un cadre d'engagement pour les parties prenantes externes
PAGE 18

3.1.2 BUT - Code de conduite des affaires et de vigilance : un cadre pour les parties prenantes internes et externes
PAGE 19

3.1.3 Conforama – Le code de conduite – un cadre pour les parties prenantes externes
PAGE 19

3.2 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers
PAGE 20

3.2.1 Actions communes BUT-Conforama
PAGE 20

3.2.2 Actions spécifiques BUT
PAGE 28

3.2.3 Actions spécifiques Conforama
PAGE 30

3.3 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité
PAGE 31

3.3.1 Actions spécifiques BUT
PAGE 31

3.3.2 Actions spécifiques Conforama
PAGE 37

4. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

- PAGE 41

4.1 Mécanisme d'alerte BUT
PAGE 42

4.2 Mécanisme d'alerte Conforama
PAGE 42

5. Dispositif de suivi des mesures mises en oeuvre & évaluation de leur efficacité dans le cadre du plan de vigilance

- PAGE 43



**CADRE DU
PLAN DE VIGILANCE**

1.1 Contexte & périmètre du Plan de vigilance

1.1.1 Présentation du Groupe BUT-Conforama

La holding Mobilux, qui réunit le groupe XXXLutz et CD&R, détient en France BUT depuis 2016 et Conforama depuis 2020 avec la création de l'Alliance : son ambition est de permettre aux deux principales enseignes françaises de l'équipement de la maison d'être compétitives face aux géants mondiaux du secteur.

Décembre 2024 marque une nouvelle étape avec la création de « BUT-Conforama Holding France SAS ». La nouvelle société-mère sera française et détiendra BUT et Conforama qui resteront indépendantes l'une de l'autre et conserveront leurs spécificités, leur ADN et des stratégies commerciales distinctes et compétitives. La création du Groupe BUT-Conforama permettra de mieux encadrer et de développer la coopération et l'amélioration de la performance déjà engagées entre les deux enseignes, pour les rendre l'une et l'autre plus fortes dans un environnement concurrentiel.

Le Groupe souhaite ainsi renforcer sa position d'interlocuteur de référence des pouvoirs publics pour son secteur et continuera à jouer un rôle essentiel en matière d'innovation, de transition écologique et de soutien à la filière française de fabrication de meubles.



3,5 Mds
DE CA TTC
EN 2024



+12 000
SALARIÉS
GROUPE



500
MAGASINS
dont 22%
franchisés



3
PLATEFORMES
LOGISTIQUES
MUTUALISÉES

NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT PRODUITS

► NOS PRODUITS :

Meubles, Décoration,
Électroménager

► LES USINES RANG 2, 3, 4... :

Ce sont les sous-traitants des fournisseurs de rang 1 (référéncés par l'enseigne et livrant le produit fini) qui approvisionnent de la matière première, des composants ou encore des produits semi-finis.

500

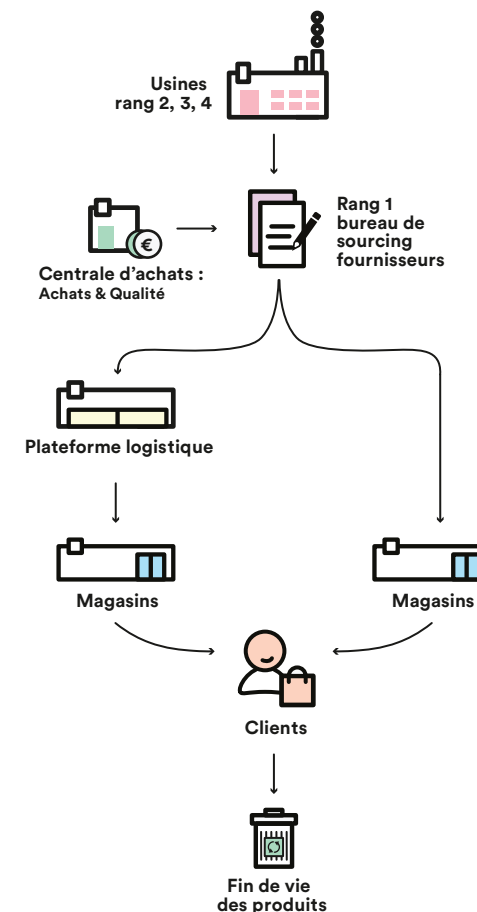
FOURNISSEURS
dont 70% sont
communs aux 2
enseignes BUT-
Conforama

4000

FOURNISSEURS
ACHATS
INDIRECTS

Répartition des usines fournisseurs

Europe & Brésil : 45%
Asie : 55%



1.1.2 Présentation du périmètre du Plan de vigilance

Le périmètre de ce Plan de vigilance porte sur les activités des enseignes BUT et Conforama, ainsi que de leurs fournisseurs et sous-traitants. En qualité de holding, Mobilux et ses autres filiales ne sont pas concernées par ce présent plan.

Les activités de BUT-Conforama impliquent :

- Les bureaux des enseignes faisant référence aux sièges sociaux ainsi que les centres de services partagés (centres de comptabilité) ;
- Les 377 magasins intégrés (dont 211 BUT, 166 Conforama)
- Les 3 plateformes logistiques ;
- Les chaînes d'approvisionnement liées aux achats directs et indirects.

Bien que les franchisés ne soient pas couverts dans ce périmètre à date, l'objectif sera de les intégrer progressivement à moyen terme que ce soit dans l'analyse des risques associés ou dans les plans d'actions dédiés pour y remédier. Ainsi, les produits achetés indépendamment par les magasins franchisés ne sont pas non plus intégrés au périmètre d'analyse de ce Plan de vigilance BUT-Conforama a également la volonté de communiquer et de véhiculer ses engagements au-delà de ses activités directes.

Dans ce Plan de vigilance lorsque les mots “nous” ou “BUT-Conforama” sont utilisés, c'est en référence à ce périmètre.

1.2 Gouvernance du plan de vigilance

La RSE est un sujet transverse géré au niveau du groupe BUT-Conforama, impliquant plusieurs départements clés dans sa mise en œuvre et son suivi. Le devoir de vigilance fait à date l'objet d'une gouvernance spécifique : le Plan de vigilance est aujourd'hui piloté et engagé par la Direction Affaires publiques, Communication institutionnelle et RSE. Tout comme le Comité RSE transverse, le Comité Devoir de Vigilance commun BUT-Conforama est en cours de création. Il intégrera les différentes directions stratégiques pour la mise en œuvre de la démarche telles que les affaires publiques (en charge de la RSE), prévention des risques, qualité, achats.

La diversité et la représentativité des membres de ce comité permettront une mise à jour du Plan de vigilance détaillée basée sur les connaissances techniques et opérationnelles des experts métiers. Le comité sera impliqué à chaque étape clé : de la définition des risques à la mise en œuvre des plans d'action.

Le Comité Devoir de Vigilance se réunira une fois par an afin d'établir un suivi des mesures mises en œuvre et d'intégrer de nouveaux plans d'action dans le but de prévenir les risques et atteintes nouvellement détectés.

A person with long blonde hair is seen from behind, wearing a red t-shirt. The t-shirt has white text printed on it. The background is a blurred outdoor scene.

Conforama
Je suis là pour vous

2.

**CARTOGRAPHIE
DES RISQUES**

A date, BUT et Conforama se basent chacune sur leur cartographie des risques réalisée indépendamment. Le groupe prévoit de créer une cartographie des risques droits humains et environnementaux commune en 2025, basée sur une analyse approfondie de la matérialité et des enjeux spécifiques à chaque activité.

Cette dernière se fondera sur les résultats de l’analyse de double matérialité en cours et sera la boussole de la future stratégie devoir de vigilance commune BUT-Conforama.

2.1 Cartographie des risques BUT

Afin d’obtenir une analyse plus fine des risques d’atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, et à l’environnement, trois cartographies des risques (achats, interne et marketplace) ont été réalisées.

Elles permettent d’identifier plus aisément les spécificités de nos différentes activités présentant des contextes et des risques de natures très différentes. Cette distinction offre la possibilité d’adapter nos plans d’action compte tenu de chacune de nos activités.

2.1.1 Cartographie des risques liés aux approvisionnements (achats)

La cartographie achat détaille les risques liés aux enjeux de développement durable liés aux produits et services achetés par l’enseigne. L’objectif est d’identifier les familles d’achats les plus exposées pour orienter les prises de décision.

MÉTHODOLOGIE D’ANALYSE DES RISQUES

1| Groupement des catégories de produits et services : les familles de produits pouvant présenter des enjeux environnementaux et sociaux relativement similaires ont été regroupées en vue de faciliter l’analyse et le suivi des plans d’action. Ce travail de regroupement a été réalisé sur la base des matières premières principales des produits commercialisés (notamment bois, plastique, verre...). Le pays de provenance du produit a également été pris en compte dans l’analyse.

Les différentes catégories ont été analysées dans une approche cycle de vie en étudiant les risques de l’extraction/production de la matière première à la fin de vie du produit.

CATÉGORIES ANALYSÉES :

ACHATS DIRECTS					
BOIS / PANNEAUX À BASE DE BOIS	COTON	PLASTIQUE	MATIÈRES MINÉRALES	MATIÈRES VÉGÉTALES	MATIÈRES SYNTHÉTIQUES (TEXTILE)
VERRE	MÉTAUX FERREUX	MÉTAUX NON FERREUX	CUIR	EMBALLAGES	AMPOULES & LED
ACHATS INDIRECTS					
PRESTATIONS INTELLECTUELLES SUR SITES ET À DISTANCES		PRESTATIONS NOMADES : ENTRETIENS DES ESPACES VERTS, GARDIENNAGE, MAINTENANCE, EVÈNEMENTIEL (ALIMENTAIRE, LOCATION DE SALLE, MOBILIER)		HYGIÈNE, MÉNAGE	
PRODUITS D’HYGIÈNE	FOURNITURES DE BUREAUX	OUTILS DE COMMUNICA- TION	ÉLECTRICITÉ	VÉHICULES	MATÉRIEL INFORMATIQUE

2 | Identification des pratiques déjà existantes : un état des lieux des pratiques existantes a été réalisé au moyen d’une consultation des parties prenantes internes. Plusieurs entretiens ont été menés sur une période de 4 mois avec les experts métiers pour identifier les risques et actions de prévention et d’atténuation des risques mis en place (pratiques de veille, cartographie des risques, actions de prévention, de limitation et de remédiation).

3 | Construction de la grille d’analyse des risques (voir tableau ci-dessous) : les risques sociaux, sociétaux, environnementaux et éthiques selon lesquels les achats doivent être analysés ont été identifiés sur la base des principaux référentiels internationaux en la matière (ex : ISO 26000, GRI, SA8000), mais également sur des rapports bibliographiques (limites planétaires, rapport du GIEC, ADEME, Organisation Internationale du Travail, rapports d’ONG telles que WWF, Greenpeace, Amnesty internationale).

RISQUES ANALYSÉS :

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	ÉTHIQUE	SOCIÉTAL
• Consommation de ressources renouvelables et non renouvelables • Risque de pollution de l’eau, de l’air, des sols • Production de déchets • Participation au changement climatique • Atteinte à la biodiversité	• Travail illégal / forcé / travail des enfants • Discrimination et harcèlement • Temps de travail et rémunération • Santé et sécurité	• Corruption • Confidentialité des données	• Impact sur les populations locales (discrimination, déplacement) • Impact sur la santé et sécurité des populations locales • Impact sur la santé et la sécurité des consommateurs

La grille ainsi établie permet de lister les risques potentiels associés à une catégorie sur l’ensemble du cycle de vie du produit / service concerné.

4 | Cotations : les risques ont été cotés sur une échelle de 1 à 4, où 1 représente un risque faible avec une probabilité et un impact limités, et 4 un risque élevé avec une forte probabilité d’occurrence et un impact grave. Ces cotations permettent de comparer entre elles des catégories de manière objective.

Les membres de l’ancien Comité Devoir de Vigilance avaient également été interviewés, et certains experts internes avaient participé à la cotation des risques.

En complément des facteurs de probabilité et de gravité liés à la survenance d’un événement, le niveau de risque a été ajusté selon des facteurs liés à l’environnement, aux conditions de travail, ainsi qu’à des facteurs plus normatifs ou géographiques dans lesquels évoluent les fournisseurs pour une catégorie achats donnée. Ainsi, les enjeux spécifiques de certains pays d’approvisionnement ont été évalués, notamment pour la catégorie bois (Europe de l’Est et Brésil) ou encore pour les métaux (République Démocratique du Congo et Chine).

2.1.2 Cartographie des risques internes

Il est de la responsabilité de BUT d’anticiper, minimiser et contrôler les impacts de ses activités internes. Les risques internes concernent les risques directement liés au fonctionnement de l’entreprise.

Les risques susceptibles de survenir dans le périmètre de ces catégories analysées :

- du siège social et des centres de services partagés
- des magasins intégrés
- des plateformes logistiques et du bureau de sourcing.

Elle prend en compte les collaborateurs de l’enseigne et les clients présents dans les magasins intégrés.

Une première cartographie interne a été réalisée en 2020. L’ancien Comité Devoir de Vigilance avait établi une méthodologie d’évaluation des risques permettant de les hiérarchiser.

RISQUES ANALYSÉS :

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	ÉTHIQUE
• Consommation de ressources renouvelables et non renouvelables • Risque de pollution de l'eau, de l'air, des sols • Production de déchets • Participation au changement climatique • Atteinte à la biodiversité	• Travail illégal /forcé / travail des enfants • Discrimination et harcèlement • Temps de travail et rémunération • Santé et sécurité	• Corruption • Confidentialité des données

Chaque risque a obtenu une cotation en prenant en compte sa probabilité d’occurrence, son impact (gravité) ainsi que la capacité de l’enseigne à le détecter ou à éviter le danger.

Dans un souci d’homogénéisation, cette cartographie interne a été refondue et mise à jour en 2023. Elle suit une méthodologie similaire à celle de la cartographie des risques achats à savoir : l’impact de chaque risque a été évalué selon les activités de l’enseigne sur l’environnement, les droits humains et les libertés fondamentales ainsi que la santé et la sécurité des collaborateurs et des clients.

2.1.3 Cartographie des risques Marketplace BUT

En 2023, BUT a eu la volonté d’élargir ses analyses de risque à sa sphère d’influence plus étendue. L’activité de la marketplace représentant une part importante et croissante de l’activité de l’enseigne, une cartographie spécifique y a été élaborée en collaboration avec le responsable marketplace.

Les analyses de risques ont été réalisées selon la même méthodologie que pour la cartographie achats en analysant les potentiels impacts environnementaux, sociaux et sociétaux. Ce premier travail de cartographie des risques spécifique à la marketplace a permis de prioriser les actions à mettre en place pour les années à venir. Il est notamment prévu de rédiger une charte marketplace commune BUT et Conforama établissant les bonnes pratiques à mettre en place sur le sujet.

LA MARKETPLACE DE BUT :

79M
DE CA
MARKETPLACE
EN 2024

27%
DU CA WEB
BUT

327
VENDEURS
ACTIFS

375 000
PRODUITS
ACTIFS

2.2 Cartographie des risques Conforama

Conforama pour sa part a élaboré une cartographie des risques extra-financiers en 2021 (et réévaluée en 2023) commune à la démarche devoir de vigilance et à la démarche RSE globale.

A la prochaine mise à jour de la cartographie des risques, BUT-Conforama vise à élaborer une cartographie des risques commune fondée sur la méthodologie de BUT plus avancée en la matière et également adaptée aux enjeux de Conforama.

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES RISQUES :

Cette démarche a reposé sur un premier diagnostic effectué en septembre 2021 à l'aide d'un cabinet externe. Près de 40 entretiens avaient été réalisés avec les responsables des différents processus opérationnels, de management et support de Conforama, ainsi qu'avec des représentants de parties prenantes externes (ONG, fournisseurs, agences de notation extra-financières, initiatives sectorielles).

La cartographie des risques et les plans d'actions associés ont été présentés et validés par les membres du Comité exécutif de Conforama.

La méthodologie utilisée pour réaliser la cartographie des risques a reposé sur :

1. La description des scénarios de risque
2. L'évaluation brute des scénarios de risque
3. L'identification et évaluation des éléments de maîtrise des risques
4. L'évaluation nette et priorisation des scénarios de risque
5. L'arbitrage et pilotage des risques

L'évaluation des risques bruts (sur 4 niveaux) a été réalisée par scénario de risques, en s'appuyant sur les critères suivants :

- L'enjeu du risque est évalué à l'aide d'une combinaison de critères :
 - Le risque pays : Indice ODD (objectifs de développement durable) ;
 - Les attentes des parties prenantes évaluées grâce aux interviews conduites en complément des principaux référentiels sectoriels de place : Sustainability Accounting Standards Board (SASB), Global Reporting Initiative (GRI), etc. ;
 - L'importance de l'opération en question pour le business - Réglementaire (sanctions juridiques potentielles et perte de marché) - Réputation & Image (visibilité par de tierces personnes) - Opérationnel (exploitation).

Construction de la grille d’analyse des risques :

RISQUES ANALYSÉS :

RISQUES POUR LES DROITS HUMAINS	- Diversité - Inclusion des personnes en situation d’handicap - Attraction et maintien des talents - Développement et gestion des compétences - Gestion du climat social - Respect des droits humains fondamentaux et des libertés fondamentales dans la chaîne d’approvisionnement (discrimination et égalité de traitement, travail forcé et illégal, travail des enfants et liberté d’expression et d’association) - Lutte contre la précarité alimentaire - Lien entre la nation et l’armée
RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES	- Santé, sécurité et bien-être au travail des collaborateurs - Sécurité des clients - Promotion de la pratique d’activités physiques et sportives
RISQUES POUR L’ENVIRONNEMENT	- Respect de l’environnement dans la chaîne d’approvisionnement (rejets, pollution, etc.) - Gestion raisonnée des ressources dans la chaîne d’approvisionnement (bois, coton, etc.) - Optimisation de la logistique amont et aval (atténuation du changement climatique) - Adaptation au changement climatique - Optimisation énergétique des bâtiments (atténuation du changement climatique) - Gestion des déchets - Réparabilité des produits - Recyclabilité des produits - Lutte contre le gaspillage alimentaire - Respect du bien-être animal - Alimentation responsable, équitable et durable
RISQUES DE CONFORMITÉ	- Protection des données personnelles des collaborateurs et des clients - Lutte contre la corruption

Cotation :

Pour évaluer la maîtrise de chaque risque, l’ensemble des éléments de maîtrise qui peuvent concrètement permettre de prévenir ou de limiter sa survenance ou ses effets a été pris en compte. Une cotation globale (de 1 à 4) du niveau d’efficacité du dispositif de maîtrise est effectuée.

La priorisation des scénarios de risque se déduit du croisement du niveau d’exposition brut et du niveau de maîtrise déterminé.

2.3 Analyse et hiérarchisation des risques

La hiérarchisation des risques permet d'identifier les risques présentant un niveau élevé et de prioriser les actions et efforts nécessaires à mettre en œuvre dans le but de les prévenir et de les maîtriser.

Nos méthodes de cartographie et hiérarchisation visent à être les plus exhaustives possibles en termes de risques couverts (cf. risques couverts pour chaque cartographie) et activité/produits analysés pour chaque cartographie. Nous œuvrons pour une démarche de progrès continu en mettant régulièrement à jour nos cartographies afin de ne pas passer à côté des risques émergents.

2.3.1 Hiérarchisation des risques BUT

De manière générale, il ressort de cette analyse que les activités de BUT impactent principalement la consommation des ressources naturelles nécessaires à la fabrication des produits. Cet enjeu fondamental a fait émerger des politiques en faveur de la protection de l'environnement tels que notre politique bois ou le projet éco-conception.

Concernant l'analyse des risques achats, les catégories prioritaires ont été identifiées en combinant le risque RSE et les montants achats alloués.

- Les approvisionnements en bois et panneaux à base de bois ont été identifiés comme particulièrement à risque. C'est dans ce contexte que BUT s'est doté depuis 2018 d'une politique bois

qui a été mise à jour en commun avec Conforama en 2024 (cf partie 4. avec paragraphe sur la Politique bois) soumise à un processus d'amélioration continue.

- D'autres catégories sont identifiées à risque telles que le plastique, les matières synthétiques, le cuir ou encore les matières végétales (notamment le coton, huile de palme, fibre de coco et lin).

Pour l'analyse des risques internes, les résultats font ressortir en priorité des risques Santé et Sécurité concernant les collaborateurs et les clients.

Concernant l'analyse de risques Marketplace, les résultats font ressortir en priorité la maîtrise insuffisante des risques environnementaux (tels que gestion durable des forêts) et sociaux (tels que travail forcé, travail des enfants) pour les produits mis en ligne par les vendeurs.

Il est entendu que cette méthode de hiérarchisation n'exclut aucun risque ni aucune catégorie du périmètre de la vigilance.



2.3.2 Hiérarchisation des risques Conforama

Côté Conforama, la hiérarchisation des risques a été effectuée par sous-catégorie de risque. Une partie importante des risques identifiés ont été priorisés.

- Risques pour les droits humains :
 - Diversité
 - Inclusion des personnes en situation de handicap
 - Attraction et maintien des talents
 - Développement et gestion des compétences
 - Gestion du climat social
 - Respect des droits humains fondamentaux et des libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement (discrimination et égalité de traitement, travail forcé et illégal, travail des enfants et liberté d'expression et d'association)
- Risques pour la santé et la sécurité des personnes :
 - Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs
 - Sécurité des clients
- Risques pour l'environnement :
 - Respect de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement (rejets, pollution, etc.)
 - Gestion raisonnée des ressources dans la chaîne d'approvisionnement (bois, coton, etc.)
 - Optimisation de la logistique amont et aval (atténuation du changement climatique)
 - Adaptation au changement climatique
 - Optimisation énergétique des bâtiments (atténuation du changement climatique)
 - Gestion des déchets

- Réparabilité des produits
- Recyclabilité des produits

- Risques de conformité :
 - Protection des données personnelles des collaborateurs et des clients
 - Lutte contre la corruption





3.

**PROCÉDURES
D'ÉVALUATION
RÉGULIÈRE & MESURES
D'ATTÉNUATION
DES RISQUES ET
PRÉVENTION DES
ATTEINTES GRAVES**

3.1 Cadres de références généraux

BUT-Conforama affirme sa volonté d'identifier et de réduire tout risque relatif aux mauvaises conditions de travail de ses collaborateurs internes et externes.

3.1.1 Approche commune BUT-Conforama - Charte RSE : un cadre pour les parties prenantes externes

BUT-Conforama souhaite que ses fabricants et fournisseurs s'engagent eux aussi dans une démarche responsable. A ce titre, le Groupe a intégré sa Charte RSE en annexe de tous les contrats avec ses fournisseurs, qu'ils doivent impérativement signer.

Elle engage les fournisseurs à respecter :

- les règles internationales édictées par l'ONU, notamment les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La Charte RSE aborde les sujets suivants :

- la lutte contre la corruption
- le respect des conditions de travail (le respect des droits fondamentaux au travail tels que définis par l'OIT et les principes du pacte Mondial des Nations Unis
- la protection de l'environnement
- le respect des règles en matière d'hygiène et de santé publique

Elle indique également le droit pour les deux enseignes de réaliser des audits afin de contrôler les fournisseurs d'un point de vue social et environnemental (plus de détails sur les audits sociaux dans la partie b). La prévention des risques sur les droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité).

BUT

100%

**DES FOURNISSEURS BUT ONT
SIGNÉ LA CHARTE RSE**

3.1.2 BUT- Code de conduite des affaires et de vigilance : un cadre pour les parties prenantes internes et externes

Conformément à la loi Sapin 2, un Code de conduite et de vigilance a été diffusé auprès de l'ensemble des salariés et des fournisseurs. Il est annexé au règlement intérieur consultable sur le site intranet de l'enseigne et est affiché dans les bureaux de chaque magasin.

Le comité d'éthique est chargé de veiller à la bonne application de ces principes, à savoir :

- Le respect de la personne : diversité, l'égalité des chances pour tout.e.s, la lutte contre la discrimination, la protection contre le harcèlement, la santé et sécurité des collaborateurs et clients, l'interdiction au travail dissimulé ou forcé et enfin la protection des données personnelles ;
- Le respect des biens de l'entreprise ;
- Le respect des règles de commerce ;
- La responsabilité sociétale et environnementale qui va comporter un reporting basé sur trois piliers : environnemental, économique et social ;
- Le dialogue social.

Une formation obligatoire a été mise en place sous forme d'e-learning en 2019 afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au respect du code de conduite.

3.1.3 Conforama – Le code de conduite – un cadre pour les parties prenantes externes

Envoyé à tous les fournisseurs pour engagement et signature, le code de conduite de Conforama est le document de référence pour maîtriser les impacts sociaux et environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et est basé sur le respect des conventions internationales.

97% des fournisseurs actifs ont signé le code de Conduite Conforama sur la période de référence (contre 99% sur la période précédente).

3.2 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers l'environnement

BUT-Conforama a placé la diminution de ses impacts environnementaux et l'amélioration de sa performance environnementale parmi ses principaux axes stratégiques.

Côté BUT, le pilier de la stratégie RSE « Mieux produire » présente l'ensemble des engagements, des actions et des initiatives poursuivis par l'enseigne comme mesures d'atténuation et de prévention de ses risques associés.

Côté Conforama, le pilier risques pour l'environnement ressortait comme particulièrement important, avec la majorité des thématiques ayant été priorisées (cf. hiérarchisation des risques).

De nombreuses actions communes existent déjà entre BUT et Conforama et cette collaboration va encore s'accroître dans les prochaines années, les enjeux et les activités des deux enseignes étant étroitement liés. Le Groupe souhaite prendre le temps de la mutualisation afin de pouvoir mieux comprendre et adopter les bonnes pratiques de chaque enseigne.

En 2025, le Groupe entamera sa démarche de mise en conformité avec la CSRD et mettra à jour sa cartographie des risques droits humains et environnementaux, cela lui permettra de pouvoir mieux identifier sa future feuille de route commune.

3.2.1 Actions communes BUT-Conforama

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE // RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Un bilan carbone commun est en cours de réalisation et sera finalisé courant 2025.

Le Groupe souhaite repartir de la même méthode que celle utilisée pour réaliser le bilan carbone de BUT (cf. *partie 03.2.2. Actions spécifiques BUT > risques liés au changement climatique// réduction des émissions de gaz à effet de serre*) tout en se dotant d'un outil de collecte des données de transport en B2B plus précis permettant d'avoir des données plus fiables.

De plus, le Groupe lance une étude de mobilité en 2025 dont les résultats seront intégrés à cette étude.

[ACHATS] ÉCO-CONCEPTION : MINIMISER L'UTILISATION DE RESSOURCES

Le risque lié à la consommation de ressources renouvelables et non renouvelables a été identifié comme majeur dans les cartographies des risques de BUT et de Conforama (« - Gestion raisonnée des ressources dans la chaîne d'approvisionnement (bois, coton, etc. »), c'est pourquoi BUT et maintenant Conforama consacrent une part importante de leurs efforts sur cet enjeu.

BUT a élaboré fin 2021 une démarche globale d'éco-conception en collaboration avec l'agence d'expertise THINK+. Celle-ci a également fait l'objet d'une revue critique par le Pôle éco-conception - centre national de référence en la matière.

Une feuille de route a été construite pour définir l'ensemble des opérations à réaliser par l'enseigne pour atteindre ses objectifs à horizon 2026, à savoir :

- Construction d'une stratégie d'éco-conception en ligne avec les impacts environnementaux majeurs liés aux produits
- Formation de 100% des acheteurs à la démarche d'éco-conception
- Éco-conception de 100% des produits à marques exclusives : ce dernier objectif a depuis évolué (*cf. paragraphe 2025*).

Cette stratégie précise également les axes principaux que BUT a l'ambition de déployer pour réduire les impacts des produits :

- Garantir la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur
- Réduire l'utilisation des matières d'origines non renouvelables
- Utiliser des matériaux issus du recyclage
- Utiliser des matériaux éco-certifiés
- Maximiser la durée de vie et la réparabilité des produits
- Maximiser la recyclabilité des matériaux utilisés dans les produits ainsi que les emballages
- Privilégier les fabricants avec un mix énergétique inférieur à 50% d'origine charbon.

OCTOBRE 2021 À MARS 2022	MARS À AVRIL 2022	MAI À JUILLET 2022	JUILLET À SEPTEMBRE 2022	SEPTEMBRE 2022 À MARS 2023
CONSTRUCTION DE LA DÉ-MARCHE ÉCO-CONCEPTION : analyse des enjeux internes et externes, réalisation d'Analyses de Cycle de Vie (ACV) sur un échantillon de cinq produits représentatifs de l'offre en ameublement et des groupes de produits traités par les référentiels de l'ADEME.	PHASE DE TEST DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DES PRODUITS SUR TROIS UNIVERS : électroménager, décoration et ameublement, adaptation de la stratégie pour répondre aux risques associés, adaptation de l'outil d'évaluation à chaque famille de produit.	FORMATION À LA DÉMARCHE D'ÉCO-CONCEPTION : et à l'outil d'évaluation pour les équipes achats et produits, désigners et sourcing, BUT déploie également progressivement une formation à destination de ses fournisseurs.	DÉVELOPPEMENT DES PREMIERS PRODUITS ÉCO-CONÇUS : issus de la politique d'éco-conception, sur la base de cahiers des charges et d'instructions dédiées portés par les acheteurs en charge des marques exclusives.	STRUCTURATION DE LA COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE et de l'affichage du score « Habitons mieux » en magasin et sur but.fr. Par ailleurs, les collaborateurs concernés et en particulier les acheteurs sont formés à la démarche d'éco-conception, à la stratégie et au fonctionnement du référentiel « Habitons mieux » pour qu'il soit utilisé comme un outil d'aide à la décision et de choix des produits.

Par ailleurs, un ensemble de critères spécifiques à chaque catégorie de produits a également été défini comme :

- **Électroménager** : limiter la consommation d'eau et d'énergie dans la phase d'usage, allonger la durée de vie du produit ;
- **Décoration** : renforcer la traçabilité des matières premières sur le textile et les teintures, privilégier les matières recyclées ;
- **Ameublement** : renforcer la traçabilité du bois et travailler sur la réduction de ses impacts en lien avec notre politique bois (voir plus bas).

BUT a développé un outil d'évaluation des produits qui permet d'analyser le niveau d'éco-conception de chaque produit sur l'ensemble du cycle de vie. Il en ressort notamment une notation permettant de valider le caractère éco-conçu d'un produit : il sera considéré comme éco-conçu s'il obtient une note de A ou B. L'ensemble des produits en gamme sont en cours d'évaluation et tout nouveau produit est évalué dans cette démarche.

Le projet éco-conception vient compléter un certain nombre d'actions déjà mises en place par BUT portant notamment sur l'approvisionnement en matières labellisées ou recyclées. Lorsque cela est pertinent, l'utilisation des textiles certifiés OEKOTEX ou du bois certifié FSC ou PEFC est par exemple privilégiée.

En 2024, nous avons approfondi ce travail à travers plusieurs actions lancées en parallèle :

- **Communication** : déploiement de la communication en interne et auprès des clients ; affichage du score sur le site internet (pour

tous les produits propres à BUT) et en magasin (pour les produits notés A et B) ;

- **Business case** : réalisées sur 10 produits clés afin d'identifier comment améliorer la note d'un produit noté C ou D.

- **Rédaction des cahiers des charges** : sur la base d'un processus de co-construction avec les fournisseurs. Nous avons tout d'abord réalisé des tables rondes communes BUT/Conforama et réunissant les acheteurs de chaque enseigne, leurs fournisseurs principaux et l'ingénieur éco-conception de BUT, par catégorie de produit. L'objectif étant de :

- Embarquer notre filière de manière globale
- Partager la démarche et nos ambitions avec les fournisseurs
- Présenter les bonnes pratiques et les leviers d'action d'éco-conception envisagés
- Discuter de la faisabilité industrielle/ économique et des projections possibles dans les années à venir.

Une première version des cahiers des charges spécifiques à chaque catégorie de produits a été construite, fixant nos exigences minimales en termes d'Eco-conception des produits, et nos échéances de progression des industriels à horizon 2030. Cette première version a été partagée avec les fournisseurs présents aux tables rondes, puis alimentée par leur feedback pour être alignée avec les différentes contraintes industrielles.

Les cahiers des charges ont été finalisés cet été et seront intégrés à nos contrats à partir de mars 2025 pour être signés par les fournisseurs.

A date, côté BUT :

- 100% des acheteurs ont été formés
- 100% des fournisseurs MDD ont été formés (une grande partie sont communs avec Conforama)
- Produits du référentiel : 37% des produits ont été notés ; 17% sont éco-conçus
- **Objectif 2024 atteint** : 75% de produits MDD notés

A partir de 2025, le Groupe a choisi de faire évoluer son objectif d'éco-conception des MDD car la MDD ne représente que 20% des volumes. Les nouveaux objectifs sont donc sur les produits G1000 (le socle de produits de base pour tous les magasins représentant 60% du volume des ventes) :

2026 : 30% de nos ventes volumes éco-conçues

2028 : 60% de nos ventes volume éco-conçues avec au minimum 20% de note A

2030 : 100% de nos ventes volume éco-conçues avec au minimum 20% de note A

En 2025, le Groupe souhaite également :

- Déployer la stratégie chez Conforama ;
- Des objectifs seront fixés aux acheteurs pour atteindre les nouveaux objectifs Groupe.

[ACHATS] OPTIMISER LES PACKAGINGS À TRAVERS NOTRE POLITIQUE EMBALLAGE

Le risque lié au plastique et au carton est identifié comme un risque fort dans la cartographie des risques achats de BUT ainsi que dans celle de Conforama (« Respect de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement (rejets, pollution, etc.) » ; « Gestion des déchets »).

Ces risques sont en partie adressés par cette politique qui est commune avec Conforama.

De par la nature des produits commercialisés et compte tenu des volumes vendus, nos activités peuvent générer une quantité importante d'emballages tout au long de notre chaîne de valeur (approvisionnement, logistique, vente...). Par exemple, environ 14% (chiffres 2023) en masse de nos composants d'emballages sont en plastique, pour les produits ménagers.

Cela entraîne différents impacts sur l'environnement tels que l'utilisation de ressources en amont, l'usage de substances chimiques lors de leur fabrication (notamment plastique) ou encore la production de déchets en fin de vie.

Dans ce contexte, BUT a créé une première politique emballage en 2018 intégrant toutes les étapes du cycle de vie des emballages, de l'approvisionnement jusqu'au domicile du client.

Les principes directeurs de cette politique visent à :

- définir ses “exigences fondamentales” pour l’ensemble des produits marchands comme prérequis pour le déploiement business ;
- partager ses exigences, son ambition et ses objectifs avec ses fournisseurs ;
- communiquer en interne et contrôler son application.

Plus récemment et lors de la mise à jour de la politique courant 2023, BUT et Conforama France ont mutualisé leurs efforts dans une dynamique d’économie circulaire afin de se fixer des objectifs chiffrés en lien avec la réglementation (AGEC, RDUE) et d’en faire découler des indicateurs de suivi opérationnels. Pour ce faire, nous sommes repartis des cinq exigences principales de la politique de 2018 :

- optimisation des emballages en vue de réduire au maximum la quantité de composants utilisés et de rendre plus efficace les chaînes d’approvisionnement(amont/aval) ;
- protection des produits ;
- respect des réglementations en vigueur
- protection de l’environnement à travers notamment l’utilisation de matériaux renouvelables (les certifications FSC ou PEFC sont notamment promues pour l’utilisation de papier/carton), la conception d’emballages facilement séparables pour être triés ou encore la promotion des bons gestes de tri auprès des clients finaux ;

- fonctionnalité des emballages pour faciliter la bonne gestion des colis et la bonne information sur les produits (conformité, visibilité, lisibilité).

Cette politique vise à répondre aux obligations de la loi AGECE et s’appuie également sur les travaux réalisés au sein du consortium RESET PACKAGING incluant sept autres acteurs de l’ameublement (fabricants et distributeurs) en France pour identifier les solutions alternatives aux plastiques.

[ACHATS] POLITIQUE BOIS : AGIR SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES

Ce risque a été également identifié comme majeur dans les cartographies des risques, c’est pourquoi BUT et Conforama visent à avoir une politique bois ambitieuse.

Le bois représente une ressource naturelle stratégique pour l’enseigne. En 2024, les achats de bois s’élevaient côté BUT à plus de 690 millions d’euros, soit environ 50% du total des achats réalisés par l’enseigne. Il est très présent dans l’offre de produits des 2 enseignes, spécifiquement dans l’ameublement, représentant 63% du chiffre d’affaires de BUT, contre environ 50% chez Conforama.

De ce fait, BUT a décidé de s’engager durablement pour un approvisionnement en bois responsable via sa politique bois à partir de 2018. Cette politique a ensuite été mise à jour en 2024 afin de devenir commune BUT-Conforama.

Les engagements de la politique bois BUT-Conforama s'articulent autour de 6 piliers, qui sont autant de principes pour la définition d'un approvisionnement responsable :

- Le respect de la légalité, du régime foncier et des droits d'utilisation des terres
- Le respect des relations avec les populations locales dites communautaires
- Le respect du droit des travailleurs
- La préservation des ressources en eau et la qualité des sols
- La préservation des écosystèmes et de la biodiversité
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre

BUT-Conforama porte également une attention particulière à la traçabilité du bois, via un travail de transparence, de coopération et d'accompagnement mené avec ses fournisseurs.

Ainsi, les chaînes d'approvisionnement des usines sont retracées et l'implication réelle de chaque fournisseur est évaluée. Ce processus est annuel, de telle sorte que la traçabilité est vérifiée tous les ans. Il s'articule autour de 3 étapes :

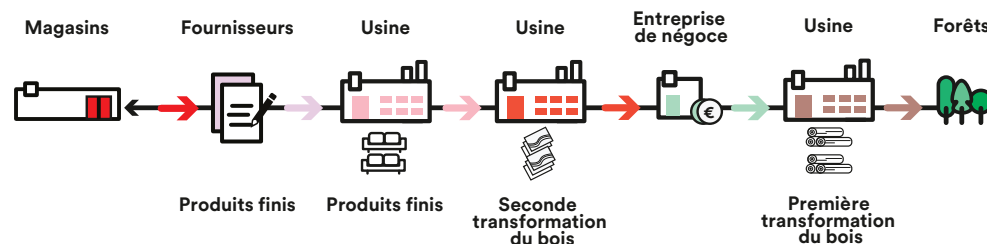
- 1. La collecte des informations relatives aux chaînes de valeur** : identification des maillons des chaînes d'approvisionnement et collecte des documents de preuves associés
- 2. L'évaluation des risques** avec une matrice d'évaluation du risque fournisseur via l'analyse des fiches de traçabilité

- 3. La mise en place des plans d'actions** d'atténuation des risques visant au respect de la politique bois BUT-Conforama, tels que la collecte de documents additionnels ou la réalisation d'audits réalisés par Earthworm foundation lorsque cela est nécessaire (environ 10 audits réalisés par an).

BUT-Conforama travaille avec Earthworm Foundation afin de valider le caractère responsable de ses approvisionnements en bois et dérivés, une organisation internationale à but non lucratif qui aide les entreprises à s'approvisionner de manière plus responsable.

Traçabilité de la chaîne d'approvisionnement

L'exemple du bois



Cette collaboration permet un regard d'experts neutres dans l'analyse et l'évaluation de ses chaînes d'approvisionnement en bois. L'organisme réalise des audits sur le terrain dont les résultats sont discutés lors de réunions de suivi régulières. Les décisions concernant la suite des opérations sont prises de manière collégiale.

BUT-Conforama s'est fixé pour objectif:

2026 : 100% de nos fournisseurs à risques seront audités pour garantir que leurs pratiques ne participent pas à la déforestation ni à la dégradation des forêts en conformité avec la RDUE ;

2028 : BUT/Conforama s'engagent à communiquer en surface de vente et sur leurs supports digitaux des informations claires et précises **sur l'origine des principales essences de bois utilisées dans leurs produits** ainsi que leurs certifications ;

2030 : 100% de nos bois et dérivés issus de sources responsables. Cet objectif qui était à l'origine fixé à 2024 a évolué lors de la mise en commun de cette politique entre BUT et Conforama car le Groupe a décidé de renforcer ses critères de qualification d'un bois comme « issu de sources responsables » : nous avons choisi d'intégrer les données de géolocalisation de la parcelle d'origine. Or cette information s'étant révélée complexe à collecter en Asie, nous avons préféré décaler notre objectif afin de réaliser le travail de manière précise. En effet, avec l'arrivée de la RDUE (réglementation européenne visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts), les critères de validation d'une source de bois responsable se sont renforcés. Dès 2024, BUT et Conforama ont demandé à leurs fournisseurs les données de géolocalisation des forêts dont sont

issus les bois contenus dans les produits commercialisés.

À ce jour, le bois provient essentiellement d'Europe (78,9%), une partie importante provient également d'Asie.

En 2023, 100% des fournisseurs BUT concernés s'étaient engagés à respecter la politique bois au travers de sa signature. La nouvelle politique bois a été finalisée fin 2024. Ainsi, la nouvelle version sera jointe aux contrats en 2025 et sera donc signée par tous les fournisseurs BUT et Conforama concernés.

La politique s'applique à tous les produits issus des centrales BUT et Conforama qui sont commercialisés dans les magasins gérés en propre ainsi que dans les magasins franchisés de l'enseigne. Les collaborateurs BUT-Conforama y sont sensibilisés lors de conventions internes où les objectifs et le suivi du déploiement de la politique sont exposés.



FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION DE NOS PRODUITS EN FIN DE VIE

Pour répondre au risque majeur sur la consommation de ressources naturelles dans la cartographie achats, BUT et Conforama coopèrent avec différents éco-organismes tel que Ecosystem dans la collecte et le traitement des équipements électriques et électroniques hors d'usage collectés auprès de ses clients. Cette typologie de déchets est soit valorisée dans des centres de traitement, soit dirigée vers Envie et Emmaüs, des structures de l'économie sociale et solidaire qui leur redonnent une seconde vie.

En 2022, BUT a également mis en place un Fonds Réemploi & Réutilisation dont la gestion a été également confiée à Ecosystem, avec une collecte qui concerne les appareils électroniques, les écrans, le gros électroménager en froid et hors froid. Un cahier des charges fixe désormais des objectifs de réemploi et de réutilisation (2% des mises sur le marché en 2027) et apporte une traçabilité accrue des appareils réemployés.

Coté Conforama une politique d'économie circulaire a été mise en place et couvre :

- La proposition de services pour allonger la durée de vie des produits : dons, reventes et réparations ;
- L'incorporation de matières primaires secondaires dans la fabrication des produits et l'amélioration de la recyclabilité (critères de recyclabilité en amont, collecte des produits en fin d'usage).

En 2024, BUT-Conforama a lancé plusieurs partenariats pour améliorer l'économie circulaire de ses produits :

- Renforcement du partenariat avec Ecosystem afin d'améliorer la traçabilité et augmenter la quantité de produits traités par l'éco-organisme ;
- Lors des livraisons, le transporteur est tenu de proposer au client de remporter son ancien meuble afin d'en assurer le recyclage. En effet, la loi AGECE (anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) impose à BUT-Conforama d'assurer la reprise, sans frais, des produits usagés de leurs clients. Cela signifie que les magasins doivent accepter de récupérer gratuitement les articles usagés du client, dans la mesure où ces produits sont du même type et de la même quantité que ceux qu'il a achetés ou qu'il remplace. Lorsque le client le décide, BUT et Conforama doivent donc s'assurer que lors de la livraison d'un produit neuf, le transporteur récupère l'ancien ;
- Afin de limiter les déchets et de proposer une seconde vie aux produits, BUT et Conforama ont débuté un projet avec Geev, une application de don permettant aux clients de donner leurs anciens produits. BUT et Conforama ont travaillé avec l'éco-organisme Ecomaison afin de promouvoir le réemploi solidaire. Au total une 50aines de sites sur les 2 enseignes ont été munis d'un conteneur maritime afin d'y stocker des anciens produits de nos clients et de les donner à une association locale.

3.2.2 Actions spécifiques BUT

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE // RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Courant 2022-2023, BUT a réalisé le premier bilan carbone de ses activités visant à identifier avec précision les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre.

Il tient compte de la nature de ses activités de distribution (achats, transports, fonctionnement, fin de vie des produits, déplacements, immobilisations, énergie et hors énergie) et intègre l'ensemble de son périmètre (siège, magasins intégrés et franchisés, plateformes, bureau de sourcing) sur les scopes 1, 2 et 3.

Le projet s'est déroulé en plusieurs étapes :

- 1 | Sensibilisation au carbone du Comité de Direction et création d'un comité carbone composé de divers experts ;
- 2 | Collecte de données avec la réalisation d'une cartographie des flux, la réalisation de diverses interviews ;
- 3 | Exploitation, traitement et consolidation des données ;
- 4 | Etablissement de plans d'action par l'organisation d'ateliers avec les différentes parties prenantes ;
- 5 | Rédaction du rapport Bilan carbone.

Sur la base de l'année 2022, l'activité globale de BUT a généré l'émission de 2 400 ktCO₂e, soit 1 kgCO₂e/€ de CA.

Le scope 3 mesurant les émissions indirectes liées à l'amont (achats et fret notamment) et à l'aval (fret, utilisation et fin de vie des produits notamment) comptabilise 99% du bilan carbone et trois postes totalisent à eux seuls 92% des émissions :

- Les achats (notamment de produits et d'emballages) constituent le poste d'émissions le plus important : 1566 ktCO₂e soit près de 65% du bilan carbone total ;
- La fin de vie des produits (des produits et des emballages, ainsi que le transport et l'énergie nécessaire au traitement du déchet) totalise : 352 ktCO₂e ;
- L'utilisation des produits (incluant les emballages et la consommation électrique de ces produits) arrive pour sa part en troisième position avec 290 ktCO₂e.

Parmi les catégories de produits impliquant une empreinte carbone plus importante, le gros électroménager, les appareils de froid et la literie se distinguent.

FORMALISER NOTRE AMBITION : NOTRE TRAJECTOIRE BAS CARBONE

Afin que BUT aligne sa trajectoire d'émission avec les accords de Paris, l'enseigne cible une réduction associée de -18% d'ici 2026 et -42% sur ses émissions en valeur absolue d'ici 2030 soit une réduction annuelle de 6% entre 2022 et 2030.

Plusieurs actions ont été mises en place :

- Éco-conception : ce qui représente le gros de l'impact carbone, BUT agit donc sur ce point en priorité (cf partie dédiée) ;
- Affinement du calcul du facteur d'émissions pour les catégories stratégiques les plus vendues notamment matelas, commode, cuisine box, bibliothèque, sommier. A titre d'exemple, au lieu de calculer sur une base « matelas », nous allons maintenant calculer sur une base plus précise « matelas mousse » et « matelas ressorts » ;
- Allongement de la durée de vie des produits ;
- Développement du transport multicanal ;
- Sensibilisation des consommateurs et formation/implication des collaborateurs ;
- Embarquement de nos fournisseurs dans la trajectoire carbone : formation des fournisseurs à l'éco-conception, incitation des fournisseurs à mesurer leur bilan carbone via approche SBTi.

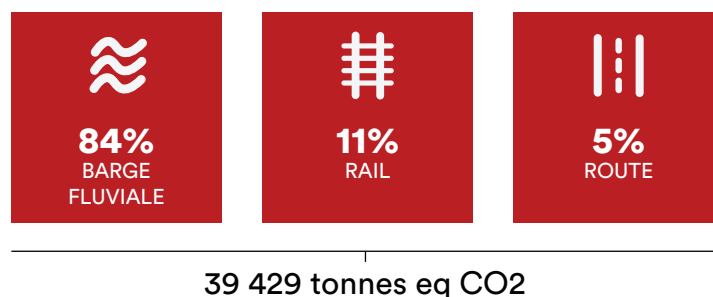
Chaque année, le bilan carbone de l'enseigne est retravaillé aux fins de fiabiliser la donnée et de pouvoir suivre la baisse de l'empreinte carbone. En 2025, BUT souhaite approfondir le travail de fiabilisation des données sur le périmètre stratégique identifié (cf. bullet point 2 ci-dessus).

Concernant la consommation d'énergie, un plan de sobriété a été mis en place dans le cadre d'une politique de réduction des émissions sur les scopes 1 et 2 en vue de réduire l'empreinte carbone globale.

3.2.2 Actions spécifiques Conforama

ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE // OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE AMONT ET AVAL

La logistique chez Conforama se répartit entre :



Conforama a élaboré une politique pour limiter l'impact carbone de la logistique. Cette politique vise à améliorer la qualité des données et leur exhaustivité, écrire la trajectoire de décarbonation, optimiser les plans de transport pour réduire le nombre de kilomètres parcourus, privilégier des prestataires engagés dans des démarches de réduction des émissions de CO2 prestataires et améliorer les taux de remplissage des camions sans dégrader les conditions de travail à la réception des marchandises.

Pour mettre en œuvre cette politique, en 2023 Conforama a mis l'accent sur la mobilité verte en supprimant des véhicules de fonction diesel et poursuivant le renouvellement des véhicules utilitaires des techniciens SAV par des modèles diesel plus récents et la substitution d'une partie des véhicules pour des modèles essence.

Conforama vise aussi à diminuer fortement sa consommation d'énergie et a lancé un plan pluriannuel de management de l'énergie centré sur :

- La décarbonation de nos équipements ;
- La maîtrise de nos consommations et le respect des consignes chauffage/éclairage/climatisation ;
- Le partage de bonnes pratiques.

Pour ce faire, Conforama continue de coacher les directrices et directeurs de magasin avec le cabinet Greenflex et de changer des équipements à l'occasion des travaux sur site.

En 2024, Conforama a consommé 59,58 Gwh d'électricité et 27,25 Gwh de Gaz. Cela représente une baisse de 16% d'électricité ; 6% de gaz et donc un total de 13% par rapport à 2023.

Objectif 2030 : être conforme au décret Tertiaire : -40% de consommations énergétiques.

En matière d'adaptation au changement climatique, Conforama vise à élaborer une cartographie des sites soumis aux catastrophes naturelles et des actions de prévention dédiées lorsque nécessaire.

3.3 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité

3.3.1 Actions spécifiques BUT

Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs ainsi que des clients dans les magasins fait partie intégrante des priorités de BUT.

[INTERNE] RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS : GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR

Une équipe veille à mettre en œuvre et à contrôler les règles de prévention des risques. Ces règles sont communiquées via des formations spécifiques, des campagnes d'affichage sur site et une newsletter.

Le parcours de formation obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs BUT comprend par ailleurs un module sur la santé et la sécurité au travail.

Chaque année, les plateformes logistiques, le siège social et les 211 magasins intégrés de l'enseigne renseignent un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) présentant les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs. Une équipe dédiée veille à la conformité de ces documents.

Parmi les principaux risques identifiés, deux types de risques se distinguent :

- Risques physiques : gestes répétitifs, travail statique, efforts, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes... ;
- Risques psychosociaux : pression temporelle, exposition directe à la clientèle, travail répétitif, harcèlement, discrimination...

Pour y pallier, des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et Collectifs (EPC) ainsi que des outils d'aide à la manutention sont déployés. Des projets pilotes s'emploient à réduire le risque de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) comme des séances d'échauffement avant prise de poste par exemple. Un dispositif de signalement, l'outil dématérialisé Symalean a été mis en place en 2020 et permet aux directeurs de site de déclarer les accidents du travail, incidents et accidents évités.

L'accidentologie est par ailleurs reportée aux Ressources Humaines, au CSE et aux syndicats. Bien que les magasins franchisés ne soient pas encore comptabilisés dans la mesure de l'accidentologie de l'enseigne BUT, des bonnes pratiques leur sont partagées. BUT vise à moyen terme à les intégrer pleinement à la démarche.

BUT

**TAUX DE FRÉQUENCE
DES ACCIDENTS DE TRAVAIL**
(HORS FRANCHISES) - 2023

10,7%

Un dispositif de contrôle interne permet enfin d’assurer la bonne application des règles de sécurité sur les sites BUT :

- 1^{ER} NIVEAU :** contrôle mensuel des sites réalisé par les responsables des services Sécurité, les directeurs de magasins ou les directeurs des dépôts ;
- 2^E NIVEAU :** campagne de contrôle étendue sur 4 mois, déployée sur plus de 200 sites en propre de BUT. Chaque site est contrôlé annuellement par des prestataires externes ;
- 3^E NIVEAU :** un contre-audit est mené sur un échantillon de sites pour assurer la conformité et la qualité du contrôle mené.

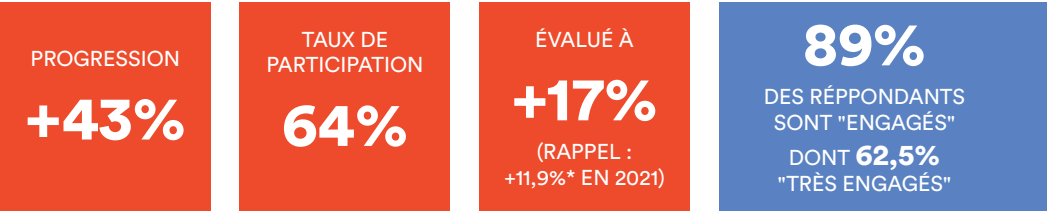
Ce dispositif concerne 100% des magasins intégrés qui sont audités chaque année par un contrôleur externe. En cas de non-conformité, un plan d’action est défini avec un délai précis de mise en œuvre.

En 2024, BUT s’est inspiré des bonnes pratiques de Conforama et a également déployé un programme de visualisation d’une vidéo d’échauffement (il existe 4 vidéos différentes) par tous les employés des entrepôts afin de limiter les troubles musculosquelettiques. Une personne référente par région est en charge du bon déploiement du programme.

[INTERNE] RISQUES PSYCHO-SOCIAUX : VEILLER À L’ÉCOUTE ET AU BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

Régulièrement et dans une démarche d’amélioration continue, une enquête « la voix du collaborateur » est lancée afin de sonder les collaborateurs sur leur bien-être au travail.

D’après l’enquête réalisée en 2023, le score ENPS (Employee Net Promoter Score) a progressé de (par rapport à la dernière enquête) :



*une note pouvant aller de -100 à +100

La note est calculée à partir des réponses à la question « Recommanderiez-vous votre entreprise à un proche cherchant du travail ? ».

[INTERNE] ACTIONS TRANSVERSALES D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES ET ATTEINTES GRAVES ENVERS LES DROITS HUMAINS, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU SEIN DES SITES DE L'ENSEIGNE

BUT a créé son propre campus de formation avec plus de 300 modules accessibles en e-learning portant notamment sur des formations sécurité ou des formations métiers. Certaines de ces formations sont obligatoires et communes pour l'ensemble des collaborateurs :

- Le code de conduite des affaires et de vigilance ;
- Le RGPD ;
- La lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel ;
- La cybersécurité ;
- La santé-sécurité ;
- Les risques humains ;
- L'incendie : les actions de prévention, les moyens d'extinction, le processus d'évacuation.

RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES CLIENTS : INNOCUITÉ DES PRODUITS

BUT porte une attention particulière à la composition de ses produits afin d'assurer la sécurité de ses clients. Pour ce faire, BUT met en œuvre des plans de maîtrise qui ont été rédigés avec des laboratoires experts. Ces plans de maîtrise incluent : une synthèse des exigences réglementaires et normatives, une analyse de risque, des processus de contrôle Ad Hoc ainsi qu'une étude des irritants clients nourrie par leurs réclamations en vue de vérifier la conformité du produit et contrôler les productions.

Par exemple, parmi les analyses réalisées (liste non exhaustive) :

- sur tous les produits : analyses de compositions chimiques afin de vérifier leur innocuité au sens du règlement REACH ;
- sur les meubles : analyses de stabilité et de résistance mécaniques ;
- sur les produits électriques : analyses de sécurité électrique et de compatibilité électromagnétique.

Lorsque c'est possible et pertinent, nous privilégions les produits portant un label de qualité, comme par exemple, le label OEKOTEX sur nos articles textiles.

Dans le cas où un problème qualité surviendrait malgré les moyens de maîtrise mis en place, une procédure de traitement des incidents Qualité permet de traiter efficacement et rapidement des retraits de vente et des rappels produits. Cette procédure permet de limiter l'exposition de nos clients à ce risque. Cette procédure est conforme aux réglementations en vigueur et aux avis du Conseil National de la Consommation édité le 13 juillet 2018.



[ACHATS] RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les mesures de prévention et d'atténuation des risques liés aux conditions de travail concernent exclusivement les produits en marque propre pour le moment.

Le parc fournisseurs de BUT est constitué principalement d'usines asiatiques gérées par notre bureau de sourcing basé en Chine (BUT travaille avec 288 usines en Asie) et de fabricants européens, turcs et brésiliens.

BUT est conscient des risques sociaux pouvant survenir au sein de sa chaîne d'approvisionnement. C'est la raison pour laquelle des audits sociaux sont réalisés depuis plusieurs années et l'enseigne a adhéré, depuis 2022, au référentiel ICS (Initiative for Compliance and Sustainability). Depuis, des audits sociaux et environnementaux ont été menés respectant les critères de l'ICS, basés sur les principes de l'Organisation Internationale du Travail. Ces audits sont réalisés par des cabinets d'audits sélectionnés par l'ICS et mandatés par BUT, et non pas par les fournisseurs. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas connaissance de la date à laquelle l'usine est auditée.

Tous les résultats sont mutualisés dans la base ICS afin que tous les membres aient accès aux données des usines qu'ils ont en commun. BUT accepte également les audits BSCI à condition que l'usine n'ait pas été informée de la date d'audit.

Le périmètre prioritaire identifié pour ces premiers audits est le périmètre Asie. Un auditeur interne de notre bureau de sourcing, travaillant à la fois pour BUT et Conforama (210 usines en commun,

soit 70% des usines) s'occupe de traiter directement avec les usines permettant de mutualiser les audits. Il informe ces dernières des plans d'action à mettre en place suite aux audits pilotés par le service qualité France. Il les anime sur le suivi et se rend sur site pour constater l'évolution du niveau social.

Concernant le suivi de nos audits, la première étape a été d'intégrer dans la base ICS tous nos fournisseurs Asie grâce à notre bureau de sourcing. Le choix a été d'auditer en priorité les usines n'ayant jamais été auditées ou celles dont le dernier audit remonte à plus de 3 ans.

Le système de notation retenu est un système double fondé sur des pourcentages et une notation de A à E selon le niveau de maturité. En cas de non-conformité le fournisseur devra mettre en place des mesures correctives. L'usine est réauditée au minimum 6 mois après le premier audit. En cas de non-conformités graves ou si l'usine ne montre pas d'amélioration après plusieurs réaudits, celle-ci est déréférencée.

En 2024, 90% des fournisseurs MDD Asie de BUT (usines de rang 1) ont fait l'objet d'un audit social.

36

AUDITS
ENVIRONNEMENTAUX
EN 2024

71

AUDITS
SOCIAUX
EN 2024

[ACHATS] RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

BUT travaille également avec ICS afin de récupérer les audits environnementaux de ses usines. La priorité est d'auditer environnementalement les sites les plus polluants (teinture, tannage du cuir...).

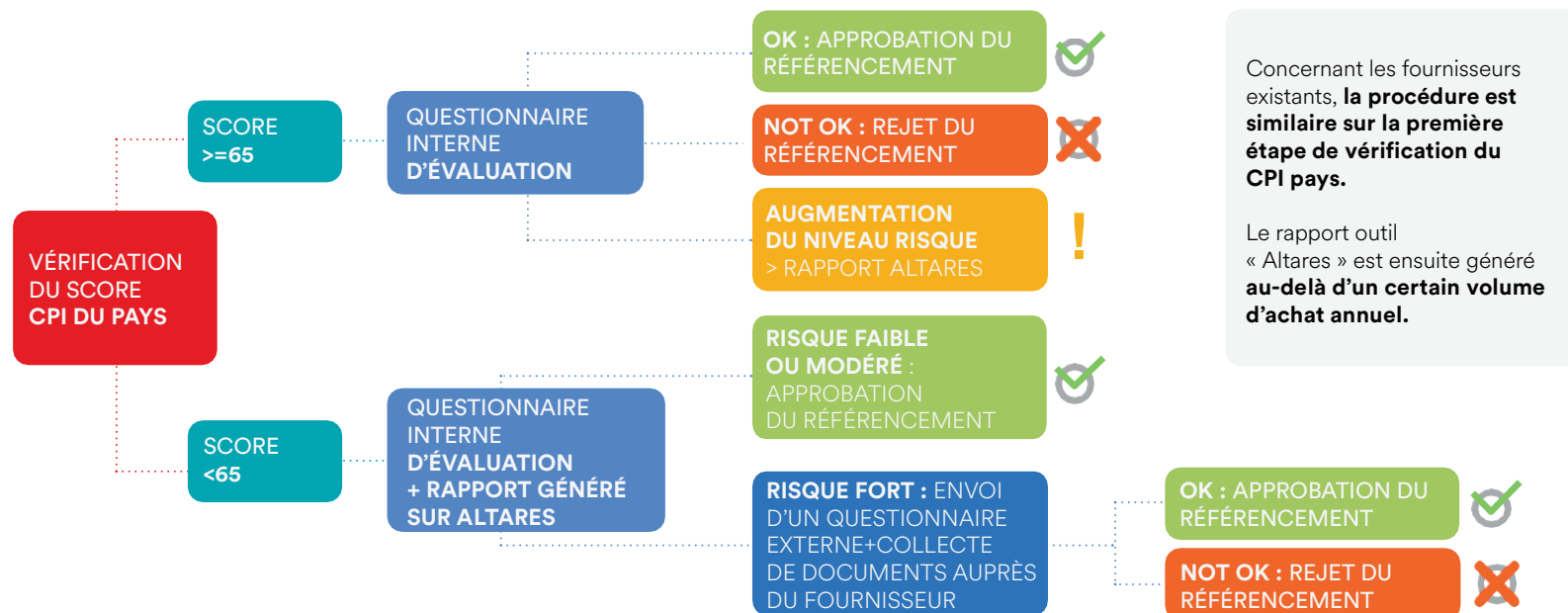
En 2024, BUT a donc audité 36% de ses fournisseurs MDD (usines de rang 1, 2 et 3) en Asie.

[ACHATS] RISQUES LIÉS À L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

BUT a instauré une politique de lutte contre la corruption en s'appuyant sur les obligations légales de la loi Sapin 2. Dans ce cadre, une procédure d'évaluation spécifique des fournisseurs au regard du risque de corruption a été mise en place.

Le niveau de risque de corruption du pays d'origine du fournisseur est évalué grâce à l'Indice de Perception de la Corruption (CPI) de Transparency International.

L'enseigne travaille à l'aide de l'outil « Altares », un logiciel permettant d'évaluer le niveau de risque global du fournisseur selon un certain nombre de critères.



Concernant les fournisseurs existants, **la procédure est similaire sur la première étape de vérification du CPI pays.**

Le rapport outil « Altares » est ensuite généré **au-delà d'un certain volume d'achat annuel.**

100%
DE NOS
FOURNISSEURS
considérés comme
« à risque » (sur
la base du risque
pays) sont évalués.

[MARKETPLACE] MESURES D'ATTÉNUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES ET ATTEINTES GRAVES

Le fait que BUT soit “hébergeur” de partenaires commerciaux tiers implique pour l'enseigne de trouver le juste équilibre entre la vigilance et le respect de l'indépendance des vendeurs.

En vue d'approfondir la démarche de vigilance et afin de couvrir les risques identifiés propres à la marketplace, il est prévu de construire une stratégie de prévention et d'atténuation des risques propre à la marketplace afin d'intégrer progressivement les partenaires commerciaux et de les embarquer dans une meilleure gestion de leurs propres risques liés à leurs chaînes d'approvisionnement respectives.



3.3.2 Actions spécifiques Conforama

[INTERNE] GESTION DES TALENTS

Conforama a mis en place un certain nombre d'actions visant à développer l'attractivité de l'enseigne et le maintien des talents avec une approche centrée autour de 3 axes :

- **Fédérer** autour d'une expérience candidat/collaborateur de qualité ;
- **Développer** la culture du feedback ;
- **Simplifier et moderniser** les rituels et les outils.

L'enseigne a également développé une politique centrée sur la formation visant à former au plus proche du besoin, adapter les offres aux besoins et adapter les référentiels de compétences.

[INTERNE] EGALITÉ DE TRAITEMENT ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Une politique d'inclusion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap a été élaborée autour de 4 axes :

- Le recrutement et l'intégration ;
- L'accompagnement des collaborateurs ;
- La professionnalisation des acteurs internes ;
- La communication et la sensibilisation.

Cette approche est complétée par une politique de promotion de la diversité centrée sur la suppression des écarts de rémunération, l'embauche, la promotion professionnelle, l'accès à la formation et l'articulation vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

[INTERNE] SANTE ET SECURITE DE NOS COLLABORATEURS

Conforama a élaboré une politique de gestion des risques professionnels qui repose sur la mobilisation de chacun afin d'être acteur de sa sécurité et de celle des autres, un cadre de travail adapté, convivial, avec des outils de travail performants et sécurisés et une organisation adaptée et efficiente prenant en compte le facteur humain.

Pour mettre en œuvre sa politique, Conforama a fait une refonte du livret d'accueil sous un format e-learning, mis à disposition des vidéos de sensibilisation sur les conduites à tenir en cas d'agression verbale et physique et mis à disposition de 2 vidéos réalisées par un coach professionnel, portant sur les échauffements musculaires et étirements, à la prise de service afin d'éviter les accidents de début de poste. Cette démarche a depuis été déployée également chez BUT.

En 2023, il y a eu :

- 3 578 personnes formées à la sécurité ;
- 330 accidents du travail avec arrêt.

Objectif : réduire progressivement ces taux de fréquence et de gravité à hauteur de 10 à 15% par an vs N-1 sur les 5 prochaines années.

[INTERNE] DIALOGUE SOCIAL

Chez Conforama, il existe un dialogue social qui se conduit au niveau national et au niveau local :

- Au niveau national avec un CSEC, des commissions et les organisations syndicales représentatives ;
- Au niveau local avec 15 CSEE : 12 qui couvrent les magasins organisés en région, 1 CSEE pour le siège et fonction support et 2 pour l'activité SAV de la plateforme de Compiègne.



[ACHATS] RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

D'après son analyse des risques, Conforama a défini le périmètre Asie comme le plus à risque, c'est donc sur ce périmètre que l'enseigne a mis en place les actions les plus ambitieuses.

L'enseigne a mis en place une politique d'audits des fournisseurs visant à s'assurer du respect de l'environnement :

- Signature du code de conduite de Conforama par les fournisseurs ;
- Conduite de plans annuels d'audits et de ré-audits environnementaux des fournisseurs par un tiers indépendant selon le référentiel ICS et mutualisation des résultats au sein d'ISC (priorisation : « wet process », textile et Asie) ;
- Système d'alerte, procédure et plan d'action correctif en cas de non-conformité ;
- Conduite de plans annuels d'audits techniques des usines (comprenant également des questions sur le respect de l'environnement) ;
- Un code de conduite des affaires de Conforama dédié aux équipes internes comprenant des articles relatifs au respect de l'environnement.

En 2024, 52% des usines en Asie ont fait l'objet d'un audit environnemental.

[ACHATS] RESPECT DES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Dans la lignée de ce qui est fait en matière environnemental et de la politique de BUT, l'enseigne a également mis en place une politique d'audits des fournisseurs visant à s'assurer du respect des lois et standards afférents aux droits humains et aux libertés fondamentales. Cette démarche suit la même logique que pour l'environnement :

- Signature du code de conduite de Conforama par les fournisseurs ;
- Membre de l'ICS depuis 2003 (Initiative for Compliance and Sustainability) ;
- Conduite de plans annuels d'audits sociaux et de ré-audits des fournisseurs par un tiers indépendant selon le référentiel ICS et mutualisation des résultats au sein d'ISC (priorisation en Asie et Brésil) ;
- Système d'alerte, procédure et plan d'action correctif en cas de non-conformité ;
- Conduite de plans annuels d'audits techniques des usines (comprenant également des questions sur la conformité sociale et la sécurité des employés) ;

- Un code de conduite des affaires de Conforama dédiés aux équipes internes comprenant des articles relatifs aux conditions de travail, aux libertés et droits fondamentaux.

En 2024, 100% des usines MDD de rang 1 en Asie de Conforama ont fait l'objet d'un audit social.

[ACHATS] LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Conforama a mis en place une politique de lutte contre la corruption conforme à Sapin 2, avec :

- l'élaboration d'une cartographie des risques ;
- un code de conduite ;
- un dispositif d'alerte ;
- des « référents alerte » ;
- l'évaluation des tiers ;
- des contrôles ;
- la formation des collaborateurs.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES COLLABORATEURS ET CLIENTS

Une politique de protection des données personnelles a été mise en place. Elle est pilotée par un Délégué à la protection des données internes.

SÉCURITÉ DES CLIENTS

Une politique pour garantir la qualité et l’innocuité des produits vendus par Conforama a été établie.

C’est une politique exigeante, s’appuyant sur des réglementations européennes et françaises strictes et des campagnes de tests robustes ainsi que sur un système de remontée d’informations utilisateurs. Cette politique passe par :

- Des cahiers des charges intégrant les exigences de Conforama (respect des normes européennes et/ou françaises ; réglementations REACH, RBUE, etc.) ;
- Des audits techniques d’usines à l’occasion de la qualification des fournisseurs ;
- Des contrôles qualité durant toute la phase d’approvisionnement des produits ;
- Des équipes Qualité au plus près des fournisseurs ;
- Des tests à réception en France et échantillonnage magasin par 2 laboratoires internes certifiés ISO 9001 :2015.





4.

MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

4.1 Mécanisme d'alerte de BUT

BUT a instauré un système d'alerte permettant aux collaborateurs de signaler des comportements ou des situations en contradiction avec les principes énumérés dans le Code de conduite, portant notamment sur les droits humains et sur l'environnement.

Ce mécanisme et la procédure de signalement sont présentés dans le Code de conduite accessible via l'intranet de l'enseigne. Un module d'e-learning obligatoire est également dispensé à l'ensemble des salariés.

Ainsi, le collaborateur témoin ou victime d'une violation du Code de conduite est formé quant à l'utilisation du mécanisme d'alerte et a donc la possibilité de dénoncer ces agissements en écrivant sur une adresse mail générique.

Le comité d'éthique, composé notamment de la responsable des relations sociales et du directeur de l'audit interne, procède alors aux vérifications et investigations nécessaires permettant d'instruire cette demande. La confidentialité des informations est garantie pendant tout le processus d'alerte afin que les lanceurs d'alertes puissent signaler tout manquement potentiel sans risque de représailles à leur encontre.

Une newsletter annuelle permet de renouveler de manière régulière la communication à son sujet. Elle rappelle la présence du Code de conduite sur l'intranet et l'existence de ce mécanisme d'alerte. Enfin, une formation e-learning obligatoire sur le « Code de conduite des affaires et de vigilance » fait également mention de ce dispositif.

Au cours de l'année écoulée, 1 alerte a été remontée dans le cadre du mécanisme. Cette alerte a été investiguée et les actions appropriées ont été prises pour résoudre le problème soulevé.

4.2 Mécanisme d'alerte de Conforama

Conforama a mis en place un outil de recueil des alertes éthique gratuit et disponible 24h/24 et 7j/7, développé par un prestataire externe.

Cette plateforme hautement sécurisée (conforme au RGPD, certifié ISO 27001) ne permet ni au prestataire, ni à aucun tiers d'avoir accès aux données contenues dans le système. Disponible en français et en anglais, elle permet le recueil d'alertes, anonymes ou non, et garantit la sécurité des échanges et la confidentialité des informations partagées. Une cellule d'alerte composée de 7 référents alerte, tous formés pendant 2 jours au traitement des alertes et à la conduite des enquêtes, a également été mise en place.

Une campagne de communication auprès des collaboratrices et collaborateurs à travers des campagnes d'affichages et des articles sur les intranets de l'enseigne a été réalisée.

En 2024, 17 signalements ont été effectués :

- Harcèlement moral : 9
- Harcèlement sexuel : 3
- Discrimination : 2
- Santé et sécurité des personnes : 1
- Autre : 2



5.

**DISPOSITIF DE SUIVI
DES MESURES MISES EN
OEUVRE & ÉVALUATION
DE LEUR EFFICACITÉ**

Une gouvernance dédiée a été mise en place pour assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan de vigilance en interne via la création d'un comité dédié et la nomination d'un référent Devoir de Vigilance.

Ce dernier a pour mission d'assurer l'animation permanente du sujet en interne et de garantir le suivi des indicateurs de performance (KPI) définis.

Des modifications au Plan de vigilance pourront être apportées compte tenu des actualités du secteur (et notamment des risques associés), du contexte réglementaire ainsi que de l'évolution des plans d'actions associés.

En plus d'une veille continue dédiée, le comité Devoir de Vigilance prévoit une réunion annuelle de mise à jour avant la publication du Plan de vigilance.

Il est également prévu de revoir en profondeur et de réévaluer les risques de la cartographie pour en questionner les fondements et processus en 2025.



